



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Grandfontaine : Mme Patricia BORNAND, suppléante, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET, Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Noiron : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Beure : M. Philippe CHANEY, Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE, Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Champoux : M. Romain VIENET, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Genes : M. Jean SIMONDON, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD, Nancray : M. Vincent FIETIER, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY, Saône : M. Benoît VUILLEMIN, Thise : M. Pascal DERIOT, Torpes : M. Denis JACQUIN, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Vieilley : M. Franck RACLOT, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, Besançon : M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, Busy : M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), Montfaucon : M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, Montferand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, Pirey : M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, Thise : M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, Torpes : M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Vieilley : M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00108

Rapport n°24 - Fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable

Autorisation de signature de l'accord-cadre

Fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : M. Gilbert GAVIGNET, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°5	13/03/2024	Favorable
Bureau	28/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Equipements cyclables »	Montant prévu au Budget 2024 : 800 000 € Montant de l'opération : 400 000 € HT / an

Résumé :

Grand Besançon Métropole a fait réaliser une étude de signalisation des itinéraires cyclables entre 2021 et 2023 sur l'ensemble de son territoire pour accompagner 580 km d'itinéraires cyclables inscrits dans son nouveau Schéma Directeur Cyclable.

Dans la suite de cette étude, Grand Besançon Métropole souhaite mettre en place la signalisation directionnelle prévue pour chacun des itinéraires cyclables prévu dans cette étude.

Afin de répondre à ce besoin, la collectivité souhaite lancer un accord-cadre de fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable.

I. Préambule

Grand Besançon Métropole a fait réaliser une étude de signalisation des itinéraires cyclables entre 2021 et 2023 sur l'ensemble de son territoire pour accompagner 580 km d'itinéraires cyclables inscrits dans son nouveau Schéma Directeur Cyclable.

Cette étude de jalonnement cyclable porte sur des liaisons vers 171 pôles générateurs de déplacements, sur 17 itinéraires structurants reliant les communes péri-urbaines à la ville centre et sur près de 500 carrefours.

Dans la suite de cette étude, Grand Besançon Métropole souhaite mettre en place la signalisation directionnelle prévue pour chacun des itinéraires cyclables prévu dans cette étude.

Afin de répondre à ce besoin, la collectivité souhaite lancer un accord-cadre de fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable.

II. Caractéristiques de l'accord-cadre

1. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

2. Forme de l'accord-cadre

Compte tenu du montant annuel des commandes, l'accord-cadre à bons de commande sera conclu selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre mono-attributaire avec maximum sera passé pour un montant annuel de 400 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon